



Autoroutes du Sud de la France

D. R. E. R. A. A.

DELEGUES DU PERSONNEL

Questions posées préalablement à la séance par la **CGT** pour la réunion prévue.

Le mardi 6 octobre 2015.

1). Question du DP de Mai 2015

Question n°12

Au CE du 31 Mars 2015, un élu demande si on pourra avoir un seul télé-exploitant qui travaille seul en P3 sur toute la DRE RAA. La Direction répond que si on est capable de le faire on pourra le faire. Les élus avisent la Direction du risque qu'elle va prendre si un jour elle fait cela.

Nous demandons si la Direction confirme sa réponse du CE du mois de Mars ?

Nous demandons à la Direction de bien évaluer les risques qu'elle prend sur sa responsabilité et le stress de son personnel ?

Réponse :

L'organisation telle qu'elle a été présentée à plusieurs reprises en CE comprend 2 P3 sur la région.

Depuis peu la Direction a installé deux nouveaux écrans dans la télé exploitation de Valence. Bien sûr, rien n'a été expliqué aux salariés de cette installation. La Direction voudrait- elle revenir sur sa réponse lors des DP de Mai 2015 et sur l'organisation des P3 ?

Est-il vrai que la télé exploitation de Valence va gérer seule les 230 voies de la DRE RAA dans les prochains mois ?

2). Question du DP de Juillet 2015

Question n°1

Depuis un certain il n'y a plus de ménage de fait dans certains locaux au péage. Certains salariés se plaignent de l'hygiène des toilettes.

Certains élus rappellent la réglementation concernant les lieux de travail notamment le Code du Travail en ses articles R4228-1 à R4228-37, et plus particulièrement l'article R4228-13 pour lequel Certains élus en demandent une stricte application.

Réponse :

La Direction rappelle que la réglementation en la matière est respectée, l'entretien des locaux étant assuré soit par une société extérieure, soit par du personnel viabilité.

Depuis le mois de Juillet les choses n'ont pas du tout changé. Il y a bien une entreprise extérieure qui fait le ménage dans la salle de télé opération de Valence. Un exemple : l'entreprise vient le vendredi soir pour le nettoyage, après elle revient le samedi 5 minutes et le dimanche 5 minutes. Certains salariés se plaignent de la poussière sur les bureaux, celle-ci doit remonter à plusieurs mois quand on voit la quantité de poussière sur les bureaux. On ne parle pas non plus de l'hygiène des toilettes, certains salariés n'osent plus aller aux toilettes.

Pourquoi faire venir une entreprise au compte-goutte pour faire le ménage, au lieu de la faire venir pour faire le ménage au complet ?

Peut-on savoir ce que la Direction compte faire pour avoir des locaux correctement propres pour l'hygiène et la santé de ses salariés quand ils vont aux toilettes?

La Cgt rappelle à la Direction à ses obligations de nettoyage des locaux et toilettes pour un service en poste continu.

3). Question du DP de Juillet 2015

Question 15

Certains élus veulent connaître les modalités de prise de pause pour les télé-exploitants sur les postes de jour comme de nuit, car il s'avère que sans remplaçant, ce dernier ne peut pas prendre de pause. Il est arrivé que sans un télé-assistant faisant fonction, le télé-exploitant n'a pu prendre de pause. Certains élus s'insurgent contre cette situation, et demandent à la Direction de s'organiser afin que chaque salarié puisse prendre sa pause dans de bonnes conditions.

Réponse :

En journée, lors des pauses des télé exploitants, leurs postes sont assurés par les télé assistants. En cas d'activité soutenue, le conducteur péage peut être sollicité. La nuit, le télé exploitant prend sa pause de façon autonome.

Depuis le mois de Juillet le problème n'est toujours pas vraiment réglé pour certains postes en télé exploitation. Certains télé-exploitants ne peuvent pas se permettre de laisser leur poste sans surveillance.

Les élus CGT demandent comment ils doivent faire pour la pause du P3 ?

4). Question du DP d'Octobre 2014

Question n° 13

Certains salariés du péage n'ont pas eu de bilan de leur suivi de reste à faire depuis le 30 juin 2014. Certains élus demandent à la Direction d'en donner la raison. Sur les tours de service de décembre, il n'y a aucune indication sur le nombre d'heures ou de jours atteints. Comment ces salariés pourront savoir si en fin d'année s'ils ont atteint leurs compteurs et faire leur choix d'arrêter ou de continuer sur volontariat ?

Réponse :

Le suivi reste à faire de juin à septembre 2014 a été remis ce jour pour les salariés du centre d'entretien de Valence.

Pour 2015, sur l'atteinte des compteurs, la situation est la même. Les tours de services de décembre ont été remis aux salariés et aucune indication sur l'atteinte de leur compteur ne leur a été donnée. Les élus CGT rappellent que les salariés péage ont le choix entre le paiement des heures ou des jours qui ont dépassés le compteur ou arrêter de travailler dès l'atteinte du plafond.

Comment les salariés seront-ils informés de l'atteinte du compteur de jours ou d'heures avant de les dépasser et du choix possible d'arrêter de travailler ?

5). Caméra

La télé opération de Valence était l'ancien télécom du District de Valence. Les élus CGT veulent savoir s'il y a une caméra dans cette salle pour visionner la salle de télé-opération ?

6). Déclassement

Les véhicules en classe 2 aménagés pour le transport d'handicapés bénéficient d'un déclassement et d'un montant en classe 1. La classe 6 est tabulée pour tous les véhicules aménagés et immatriculés en France.

Comment est-il possible d'expliquer à un client étranger que cette consigne ne concerne que les véhicules Français ?

Pourquoi ne pas déclasser un véhicule étranger s'il est bien aménagé en véhicule handicapé ?

7). Les mots bleus

La formation téléassistance a été faite en Février 2015. La direction a remis aux salariés le fameux carnet des mots bleus que tout le monde applique. Hélas certains clients n'ont pas de savoir-vivre ni connaissance des mots bleus ni même la politesse. Par la force des choses, les salariés du péage ont quand même accepté que le client n'avait pas toujours la conception de la politesse. Dans cette formation il avait été aussi expliqué, qu'ASF soutenait ses salariés dans les cas d'injures et insultes que les clients pouvaient proférer. Les salariés restent polis et n'ont pas écrit toutes les insultes que ces derniers ont pu entendre. Certains salariés remontent régulièrement ce problème à leur encadrement, car ces faits sont blessants et de plus en plus difficiles à vivre. .

Les élus CGT veulent savoir ce que compte faire la Direction à propos les insultes et les injures que ces salariés reçoivent à titre personnel ?

8). CE du 18 Novembre 2014 : TSA 2015 de Valence.

Un membre fait une remarque sur les SPP et les TP. Sur la période du 26 juin au 9 septembre, il y a des TP sur Valence qui ont entre 0 et 2 week-ends de programmés. Quant aux SPP, ils arrivent de 2 à 4 week-ends avec les congés. Il y a donc une différence entre Valence d'autres C.E.

Sophie BAYON répond que le choix a été de ne pas afficher certains week-ends sur le planning annuel, ils sont programmés mais pas affichés.

Un membre note que pour 2015, les salariés auront 2 semaines de congés et donc moins de week-ends (samedi et dimanche).

Sophie BAYON répond que les salariés ont un week-end de repos toutes les 3 semaines.

L'été 2015 vient de passer. Les élus CGT constate que leur doute vient d'être confirmé. En effet,

Entre le 26 juin 2015 et le 9 septembre on constate d'énormes écarts sur le nombre de week-end de repos entre les salariés.

SPP et TP à temps complet : certains ont 2 week-end de repos (hors congés) sur toute la période alors que d'autres en ont 6 ! Pour les temps partiels, le nombre de week-ends de repos va de 2 à 5 (hors congés).

Les élus CGT rappelle le principe général d'équité de la convention 80, il est clair que cet été, il n'a pas du tout été respecté sur Valence. Certains salariés se sentent discriminés à forte raison. Même si nous comprenons la difficulté d'établir un tour de service, l'écart est trop grand et trop flagrant pour que cette excuse soit tolérable.

La Direction peut-elle nous expliquer cette grosse différence dans les week-ends de repos hors congés sur les 11 semaines calculées ? La même erreur va-t'elle se reproduire pour 2016 ?

9). Equité sur les week-ends de dispo

Suite de la question précédente.

L'année 2015 bat tous les records du non-respect de l'équité !

Entre le 1er janvier et le 5 décembre 2015, pour la Télé-opération de Valence certains SPP et TP à temps plein ont eu 5 week-ends en dispo de programmés alors que d'autres en ont 0. Pour les TP à temps partiel, la différence va de 0 à 3.

Pour la Télé-opération de Thiers, (toujours entre le 1er janvier et le 5 décembre 2015) certains SPP et TP à temps plein ont eu 6 week-ends en dispo de programmés alors que d'autres en ont 0.

Les élus CGT veulent savoir pourquoi il y a une tellement différence entre les salariés qui sont en dispo les weekends ?

10). Prime de partage pour tous 2015

Les élus de la CGT demandent à la Direction la date de paiement et le montant de la prime de partage pour 2015 ?

11). Déclassement

Certains salariés ont de gros problème avec la nouvelle consignes sur les campings car. Le client conteste toujours le classement qui a été fait par le salarié. Les salariés du péage se retrouvent dans des situations qui n'en finissent plus avec le client. Les caméras ne donnent pas toujours raison, car ils ne peuvent pas toujours voir la hauteur du véhicule.

Les élus CGT demandent à la Direction de mettre un repère à 3m sur les cabines pour mieux voir la hauteur du camping-car ?

12). Congés

Certains membres de l'encadrement disent aux salariés du péage, que tous les services sont contraints de poser seulement 2 semaines de congés l'été. Les élus CGT sont très surpris de cette affirmation car ils n'ont pas eu cette information en CE. A notre connaissance seuls le péage et le PC sont concernés.

La Direction peut-elle nous dire si cela se pratique actuellement ou que cela va se pratiquer dans l'avenir (notamment en 2016) sur l'ensemble de DRE RAA ?

13). Paie

Des salariés du péage ont fait un « vis ma vie » en viabilité. Etant donné que la programmation de ces « vis ma vie » a été après la sortie du tour à 3 mois, leur planning a été modifié.

Les élus CGT veulent savoir si le délai de prévenance va leur être payé ?

14). Modification des horaires affichés

Pour l'été 2015 il y a eu beaucoup de modification sur les tours de service, pour faire tourner les télé opérations de Thiers et de Valence. On peut voir qu'il n'y a pas ou peu de délais de prévenance payés car beaucoup de postes ont eu moins de 2 heures de décalages. Ces décalages d'horaires de moins de 2heures perturbent autant la vie privée et familiales surtout quand elles se répètent aussi souvent.

Les élus CGT demandent à la Direction d'établir les horaires des tours de service au + près des besoins car le volontariat a ses limites.

15). Repeinte des véhicules

Les élus CGT viennent d'entendre que la Direction a le projet de repeindre tous les véhicules d'une nouvelle couleur. Même les véhicules vétustes seront repeints. Ce coût de rénovation serait estimé à 150 000€ pour la DRE RAA.

Les élus CGT demandent confirmation à la Direction si elle va dépenser 150 000€ pour repeindre les véhicules ?

Les élus demandent à la Direction si elle trouve cela normal de dépenser de l'argent pour des véhicules bientôt vétustes, alors qu'elle demande de faire des économies dans tous les services, plus particulièrement sur la réduction du personnel qui engendre des conditions de travail dégradées, du mal-être et l'accroissement des risques psychosociaux ?

16). Question du DP de Mai 2015

Question n°14

Les salariés avaient eu un questionnaire sur les risques psychosociaux. Depuis un an certains élus font remonter en DP des questions du mal-être de tous les salariés.

Peut-on savoir ce que la Direction a mis en œuvre sur les risques psychosociaux ?

Réponse :

La Direction rappelle qu'elle mène depuis plusieurs années de nombreuses actions visant à prévenir les risques psychosociaux, et a lancé en 2014 une démarche collective et participative sur le bien-être au travail. Cette démarche a d'ailleurs été présentée à plusieurs reprises en CE, CHSCT et en DP.

Depuis le mois de Mai, le stress s'est encore beaucoup amplifié dans tous les services. Les élus CGT croisent de + en + de salariés avec les larmes aux yeux, constatent de + en + de salariés en arrêt de travail pour maladie liée au stress, un nombre croissant de visites à la médecine du travail et de contacts avec REHALTO. On entend toujours dire par la Direction, qu'elle n'est pas au courant des remontées du mal être au travail. Les élus CGT peuvent confirmer qu'il y a bien un mal être au travail dans la DRE RAA et qui s'amplifie de jour en jour.

Les élus CGT veulent savoir ce que la Direction va envisager sur nos remontées, en sachant que certains salariés ne veulent pas parler de leur mal être auprès de leur encadrement ?

17). Restructuration et nouvelle organisation du SH sur RAA

Pour la saison SH de 2014/2015 l'A 89 a essuyé les plâtres, puisque la Direction a annoncé au personnel une réorganisation de l'astreinte et pour cause la suppression de moyens. C'est à dire moins de camions coté ASF ainsi que du côté entreprises, l'estimation de la suppression de ces moyens s'approchant de 30% ! Quelle entreprise en bonne santé a besoin de réduire à un pourcentage pareil ?

Pour la saison SH 2015/2016 c'est au tour de l'A7 et A46 d'avoir son lot de réorganisation de l'astreinte et de suppression de moyens.

Cela entraîne une très grande inquiétude accompagnée de stress de la part du personnel concernés.

Les élus CGT dénoncent cette course aux profils de la part de nos dirigeants toujours plus irréfléchie et irresponsable, mettant en périls des emplois, puisque les effectifs des districts sont dimensionnés par rapport au service hivernal

Sur l'A 89 il y a eu des alertes sur certaines interventions hivernales et c'est avec le talent et le goût du service rendu que les conducteurs de travaux et leurs équipes ont déjoués les pièges que provoque cette nouvelle organisation.

Les élus CGT s'interrogent et s'inquiètent sur la santé morale et physique des personnels concernés.

C'est pour cela que la CGT demande à la Direction de stopper cette réorganisation et remettre tous les moyens à niveau, de manière à satisfaire le service rendu qu'attend tous usagés sur une autoroute concédée et d'éviter des réponses toute faite « Nous avons répondu aux obligations... ». La CGT ne veut plus entendre ce genre de réplique « facile » aux détriments de RPS de ses salariés.

18). EPI

Selon le code du travail en son art. R4323-99 et s. et l'arrêté du 19 mars 1993 et ses arts. 1 et 2, les EPI doivent être vérifiées par une personne habilitée une fois par an. Quand est-il de nos équipements sur la DRE RAA ?

19). Grève

Lors du CCE du 23 Septembre 2015, toutes les OS ont demandé les résultats du mouvement de grève du 31/07/2015, 01/08/2015 et le 02/08/2015. La DRH a répondu, que nous devions nous rapproché de notre DR. Les élus CGT demandent si la Direction RAA peut nous donner les chiffres ?

20). Question DP de juillet 2015

Conditions de travail

Question 6

Il est demandé à certains salariés de viabilité de faire plusieurs nuits d'affilées d'une durée de 9h30 et ce, plusieurs semaines de suite. Cette organisation de travail accroît la pénibilité au travail, crée un risque accru d'accident du travail ou de trajet, désorganise complètement la vie familiale et devient difficilement supportable pour la majorité des salariés concernés.

Certains élus demandent à la direction de faire cesser ce rythme de travail immédiatement, de revenir aux postes de 8h et de faire des roulements afin que tous les salariés ne fassent pas que des nuits.

Réponse:

La Direction veillera à ne programmer uniquement des postes de 8 heures la nuit.

Malgré les précédentes questions sur le sujet, et la mise en garde des élus sur les rythmes de travail de + en + difficiles pour les ouvriers de viabilité à cause du manque de personnel, les élus CGT s'insurgent que ces salariés soient encore amenés à effectuer des séries de postes de nuit de 9h. En effet, il n'est pas tolérable que certains ouvriers se voient planifiées 5 ou 6 nuits consécutives, des nuits de 9 heures de surcroit ! C'est pourtant le programme affiché de la viabilité de Chanas pour ce mois d'octobre.

Les élus CGT demandent à la Direction encore une fois de faire cesser ces rythmes de travail intenable, de revenir aux postes de 8h et de faire des roulements afin que tous les salariés ne fassent pas autant de nuits consécutives. Si cela n'est pas possible avec les effectifs actuels, les élus CGT demandent encore une fois à la Direction de créer des embauches au nombre suffisant.

21). Incidence de la date d'arrêté de paie

Quizz du salarié embauché le 15 du mois, après la date d'arrêté de paie. Quand sera-t-il payé pour le travail effectué le mois de son embauche ? M ou M+1 ?